**Commune de Saïx**
Département du Tarn
Arrondissement de CASTRES

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

# ARRÊTÉ TEMPORAIRE D'INTERDICTION D'UTILISATION DES TERRAINS DE SPORTS

**Arrêté N° A 2026-121**

**INTERDICTION D'UTILISATION DES TERRAINS DE SPORT**

Le Maire de la Commune de SAÏX
- Vu l'article L 2211-1, L 2212-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales,
- Vu l'état des terrains,
- Vu les contraintes d'ensemencement,

- A R R Ê T E -

**Article 1er : A compter du vendredi 16 octobre 2026 à 12h00**, l'utilisation des terrains de sports (terrains d'honneur uniquement) du complexe du Lévézou – Elie Castelle – route de Sémalens, et du Stade Bruno Cartier – rue Toulouse-Lautrec, est interdite **jusqu'à lundi 16 novembre 2026 à 22h**.

**Article 2° :** Cette interdiction concerne les entraînements et les matchs.

**Article 3° :** Le Directeur Général des Services et le responsable des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Castres.

Fait à Saïx, le 15 octobre 2026

Pour le Maire,
L'adjoint au maire,

Gilles DEFOULOUNOUX

MAIRIE DE SAIX
R.F.
(TARN)

Date d'affichage :